

VILLE DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 13 mars 2023, à 19h30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé sur le lot 2 980 729, sis au 273, rue de la Baronnie, portant le matricule 9873 33 4169.

La demande de dérogation mineure consiste à permettre de déroger à l'article 6.1.2 du règlement de zonage #116 relatif à l'implantation et l'orientation de la nouvelle construction afin de bénéficier d'un maximum d'ensoleillement et d'une meilleure vue sur le fleuve.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de cette demande sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 13 février 2023.

France Marcotte
Greffière